Petit guide à insérer dans le livret d'accueil

Pour la restauration scolaire, 2 sites sont dédiés aux familles afin de faciliter les démarches :

- L'espace usagers
- L'espace Foodi (également disponible en application)

L'Espace Usagers vous permettra de :

- effectuer des réservations à la restauration scolaire,
- annuler des réservations à la restauration scolaire,
- signaler une absence à la restauration scolaire,
- visualiser vos dernières factures,
- régler vos factures en ligne de façon sécurisée,
- adhérer au prélèvement automatique en remplissant un mandat SEPA,
- effectuer des demandes
- avoir des actualités personnalisées.

L'espace Foodi vous permettra de :

- consulter les menus des différents restaurants scolaires,
- avoir des actualités sur la restauration.

L'espace usagers est également accessible via votre espace Foodi en cliquant sur les liens suivants :



Capture d'écran de la page d'accueil de Foodi d'un compte test

Petit focus sur le fonctionnement des réservations / annulations de repas :

D'après le règlement de service :

- Un repas réservé non consommé et non justifié par certificat médical uniquement, sera facturé au tarif habituel
- Un repas non réservé et consommé sera facturé avec une majoration de +50% du tarif habituel.

Les réservations ne sont pas automatiques (par défaut aucune réservation n'est enregistrée). Il faut penser à aller sur votre espace usagers pour réserver les repas de vos enfants.

Voici un petit tutoriel pour accéder à votre espace usagers :



Après avoir procédé à l'inscription à l'école de votre enfant en Mairie, vous recevrez un lien d'activation de votre espace usager sur votre boite mail. Nous vous invitons à vérifier que le mail n'est pas arrivé en indésirable. Les familles ayant déjà un compte le conserveront sans aucun changement de mot de passe ou démarche particulière.

Si vous n'avez pas reçu de mail d'activation, assurez vous que l'inscription de vos enfants a bien été faite, si tel est le cas, rapprochez vous de notre régie afin que nous puissions faire le nécessaire.

Vous pouvez nous contacter au 01 47 14 03 78 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 puis de 14h à 17h.

Vous devez cliquer sur le lien et renseigner votre identifiant et mot de passe provisoire.

Vous devez ensuite créer un nouveau mot de passe.



Une fois votre mot de passe créé, appuyer sur la « petite maison » pour revenir à l'accueil et vous connecter.

Vous pouvez maintenant vous connecter avec votre identifiant (donné dans le mail d'activation) et votre nouveau mot de passe.

En cas d'oubli de votre mot de passe, vous pouvez cliquer sur « j'ai oublié mon mot de passe ». Un lien pour le changement de mot de passe vous sera envoyé à votre adresse mail de connexion.



Sur votre espace usager, vous pouvez accéder à la fiche de chaque membre de la famille.

Par exemple, en appuyant sur l'enfant « GIULIA », vous accèderez à différentes fonctionnalités dont la gestion des réservations et le signalement d'absence.



RESERVATION

Nous vous rappelons que **les réservations ne sont pas automatiques** (par défaut aucune réservation n'est enregistrée). Vous devez aller sur votre espace usager pour **réserver les repas de vos enfants**.

- 1. Pour effectuer une réservation, vous devez sélectionner l'enfant concerné et appuyer sur « gérer les réservations »
- 2. Sélectionner « restauration scolaire »
- 3. Choisir la période avec les flèches pour cocher les jours souhaités. Vous pouvez tout cocher (par semaine par exemple)
- 4. Cliquer sur suivant en bas de page pour valider les réservations

MA Geress	FAI FAI	11111	téléphoi E Signaler absenc	une re			04 décembre / 10 décembre	
Modi	for les n	éservatio	ons					
	Restaur	ation	Ecole n	naternelle	Tuck du	04/09/2023 ou		
∢ LU	МА	Déc ME	embre JE	2023 VE	SA	Þ		
27	28	29	30		2		Mardi 05/12	
				8		10	Repos	
11	12	13	14	15	16			
18	19	20	21	22	23	24	Mercredi 06/12	0
25	26	27	28	29	30	31		
M0 ☑	N A	GEN staurat	IDA ion scole	aire Tuck Ste	-H		Sthen in the second sec	
	Ev	énemeni	hs du 04 s	æptembr	e 2023 (zu 05 juillet 2024	Repos	

ANNULER UNE RESERVATION

En suivant le même chemin que pour les réservations, vous pouvez décocher les repas en cas d'absence prévue plus du 7 jours à l'avance (sortie scolaire, rendez-vous médical, retour de vacances tardif, etc.)

SIGNALER UNE ABSENCE

Uniquement en cas d'absence médicale avec justificatif



VISUALISATION ET PAIEMENT DES FACTURES



Dans votre espace usager, sur la page d'accueil vous devez :

- 1. Cliquer sur un des représentants de la famille pour accéder au tableau de bord
- 2. Cliquer sur « mes factures » pour accéder à l'espace facturation
- 3. Cliquer sur « facturation restauration scolaire »
- 4. Cliquer sur PDF en bas de page pour télécharger et visualiser

la facture

	Facture du	A régler avant le
	18/12/2023	01/01/2024
		Facture non réglée
	Reste à payer	Montant total
	41,64 €	41,64 €
PAY e po ous p icuri	'ER MA FACTI ilement en ligne e: jusc pouvez effectuer un règ sé.	JRE EN LIGNE it disponible à partir du 18/12/20 u'au 01/01/2024 lement avec Payzen, service de paiement
PAY e po ous p òcuri	'ER MA FACT iiement en ligne e jusc pouvez effectuer un rès sé. <i>Uisa</i>	JRE EN LIGNE et disponible à partir du 18/12/20 u'au 01/01/2024 lement avec Payzen, service de paiement sgmail.com
PAY e po ous p	YER MA FACT ilement en ligne e jusc pouvez effectuer un rès sé. <i>Uisa</i>	JRE EN LIGNE t disponible à partir du 18/12/20. u au 01/01/2024 lement avec Payzen, service de paiement sgmail.com PAYER LA FACTURE
PAY e po ous p icuri	ÉCHARGER MA FACTO	JRE EN LIGNE 14 disponible à partir du 18/12/20. 14 disponible à partir du 18/12/20. 15 disponible à partir du 18/12/20. 16 disponible à partir du 18/12/20. 17 disponible à partir du 18/12/20. 17 disponible à partir du 18/12/20. 18 disponible à partir du 18/12/20

Vous pouvez régler vos factures en ligne.